



## COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

### DIX-NEUVIÈME SESSION

#### INFORMATIONS ACTUALISÉES SUR LA MISE EN ŒUVRE D'ePHYTO

##### POINT 12.1 DE L'ORDRE DU JOUR

*(Document établi par le secrétariat de la CIPV)*

#### 1. Généralités

- [1] L'harmonisation de l'échange électronique de données fait partie des huit (8) éléments du programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030. Le programme de travail concernant cet élément, actuellement en phase d'exécution, vise à permettre aux organisations nationales pour la protection des végétaux (ONPV) d'échanger des certificats ePhyto<sup>1</sup> sans risque, de manière sécurisée et efficace.
- [2] La solution ePhyto de la CIPV est coordonnée par le Groupe directeur d'ePhyto (composé de représentants des sept (7) régions de la FAO), en partenariat avec le Bureau de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) (ci-après «le Bureau») et le Centre international de calcul des Nations Unies (CIC), qui apporte une expertise technique. Le mandat du Groupe directeur est d'assurer la coordination et de fournir des orientations et des conseils concernant les initiatives menées par la CIPV visant à améliorer et faciliter l'utilisation harmonisée de la solution ePhyto, notamment la plateforme<sup>2</sup> et le système national ePhyto générique (GeNS). Le Groupe consultatif sectoriel ePhyto formule également des avis à l'intention du secrétariat de la CIPV (ci-après «le secrétariat») quant à la faisabilité du programme ePhyto et à la possibilité qu'il offre de faciliter des échanges commerciaux efficaces et efficaces. Par ailleurs, le mandat du Groupe de réflexion de la CMP sur le financement durable de la solution ePhyto de la CIPV a été prolongé jusqu'à la 19<sup>e</sup> session de la CMP, en 2025.
- [3] La gestion et la supervision de la solution ePhyto de la CIPV ont été confiées à l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre depuis septembre 2023. Il est à noter qu'un appel à contribution en nature a été lancé le 20 novembre 2024 au sein de l'Unité en vue du recrutement d'un assistant chargé de soutenir le responsable du programme ePhyto.
- [4] Le présent document fournit des informations actualisées sur les activités relatives à ePhyto menées dans le cadre du Plan stratégique de mise en œuvre d'ePhyto 2024-2030, qui a été approuvé lors de la 18<sup>e</sup> session de la CMP, en avril 2024<sup>3</sup>.

#### 2. Informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre

- [5] Au 30 novembre 2024, 136 pays étaient enregistrés sur la plateforme ePhyto de la CIPV, dont 53 par l'intermédiaire du système GeNS. Au total, 92 pays échangeaient activement des certificats ePhyto. Plus de 7 millions (7 360 000) de certificats ePhyto avaient été échangés avec succès par l'intermédiaire de la plateforme entre les pays utilisateurs actifs (3 millions à la fin de 2022 et 5 millions à la fin de 2023). Le système traite actuellement près de vingt mille (20 000) certificats ePhyto par mois. Ces réalisations témoignent de la collaboration fructueuse entre le secrétariat, les ONPV, les organisations régionales

---

<sup>1</sup> Certificats phytosanitaires électroniques.

<sup>2</sup> Système centralisé permettant de faciliter l'échange de certificats ePhyto entre les ONPV.

<sup>3</sup> CPM 2024/14 (Plan stratégique de mise en œuvre d'ePhyto 2024-2030):

<https://www.ippc.int/fr/publications/93058/>.

pour la protection des végétaux (ORPV), les organisations internationales et les acteurs du secteur, afin d'assurer l'adoption et la mise en œuvre de la solution ePhyto de la CIPV.

### 3. Gouvernance

- [6] Au cours des réunions récentes de la CMP, certaines parties contractantes ont demandé la création d'une structure de gouvernance chargée de superviser le modèle de financement et de fournir des orientations stratégiques pour l'avenir de la solution ePhyto de la CIPV. Lors de sa réunion tenue en juin 2024, le Bureau a examiné trois options: 1) supervision par le Bureau/Comité financier (maintien du statu quo); 2) intégration de la gouvernance financière de la solution ePhyto dans le champ d'activités du Groupe directeur d'ePhyto; 3) création d'un autre organe ou groupe chargé de la gouvernance financière. Soulignant que le mandat du Groupe de réflexion de la CMP sur le financement durable de la solution ePhyto de la CIPV avait été prolongé d'un an jusqu'à la 19<sup>e</sup> session de la CMP (2025), le Bureau est convenu de maintenir le statu quo (option 1) et de reconsidérer la mise en place d'un autre organe ou groupe chargé de la gouvernance financière (option 3), d'ici un an.

### 4. Financement

- [7] Un Fonds fiduciaire multidonateurs a été créé pour assurer la mise en œuvre du modèle de financement d'ePhyto, approuvé en tant que projet pilote lors de la 18<sup>e</sup> session de la CMP (avril 2024). Le secrétariat a par la suite envoyé une communication officielle aux pays utilisateurs, le 26 novembre 2024, au sujet des contributions (volontaires) attendues pour 2025/2026<sup>4</sup>. En outre, suite aux recommandations formulées par la CMP à sa 18<sup>e</sup> session (2024), le Groupe de réflexion de la CMP sur le financement durable de la solution ePhyto de la CIPV s'est réuni à deux reprises pour étudier plus avant d'autres modifications et ajustements qui pourraient être apportés au modèle de financement. À cet égard, un document mis au point par le Groupe de réflexion est fourni séparément au titre du présent point 12.1 de l'ordre du jour, dans le document CPM 2025/21.
- [8] La question du financement par la FAO de la solution ePhyto de la CIPV a été soulevée à plusieurs reprises par les États membres de la FAO dans le cadre du Conseil de la FAO (174<sup>e</sup> session en décembre 2023 et 175<sup>e</sup> session en juin 2024) et des réunions conjointes du Comité du Programme et du Comité financier (137<sup>e</sup> session du Comité du Programme et 198<sup>e</sup> session du Comité financier, en novembre 2023; et 138<sup>e</sup> session du Comité du Programme et 199<sup>e</sup> session du Comité financier, en mai 2024). Toutefois, les parties contractantes de la CIPV devraient continuer à faire valoir la nécessité de financement lors des réunions pertinentes de la FAO, plus particulièrement à l'occasion de l'examen à mi-parcours du Cadre stratégique de la FAO.

### 5. Opérations

- [9] Le Groupe directeur continue de jouer un rôle de premier plan dans le développement des aspects techniques et des améliorations de la solution ePhyto de la CIPV en organisant des réunions mensuelles en ligne, dont les rapports sont disponibles sur le Portail phytosanitaire international<sup>5</sup>.
- [10] Afin de refléter l'utilisation accrue de la solution ePhyto de la CIPV, le CIC a demandé la révision des deux (2) accords de prestation de services qui avaient été signés avec la FAO pour la plateforme et le système GeNS. Au moment de la rédaction du présent document, l'examen des deux accords de prestation de services conclus avec le CIC était en cours, avec l'appui d'un spécialiste en informatique mis à disposition par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au titre d'une contribution en nature fournie au secrétariat.
- [11] Depuis mai 2024, le système GeNS est également proposé en espagnol et en russe, outre l'anglais, l'arabe et le français.

---

<sup>4</sup> CPM 2024/15\_Rev1 (Financement de la solution ePhyto de la CIPV): <https://www.ippc.int/fr/publications/93059/>.

<sup>5</sup> Rapports du Groupe directeur d'ePhyto: <https://www.ippc.int/en/ephyto/ephyto-steering-group/> (en anglais).

- [12] Notant la place de plus en plus importante qu'occupe la technologie dans le commerce transfrontalier afin d'en améliorer l'efficacité et la sécurité, le Groupe directeur d'ePhyto examine notamment la possibilité de transmettre des copies de certificats ePhyto à des plateformes numériques tierces. Il est de plus en plus manifeste que les exportateurs souhaitant obtenir des certificats ePhyto peuvent également demander que ces certificats soient transmis à des plateformes numériques reposant sur la technologie de la chaîne de blocs qui gèrent et centralisent un écosystème plus large de documents liés au commerce. En utilisant la fonctionnalité de la plateforme qui permet d'effectuer des transmissions par l'intermédiaire de canaux (déjà utilisée par certains pays pour transmettre des certificats ePhyto aux systèmes douaniers à guichets uniques), le système exportateur serait en mesure de préciser les destinataires de la transmission lors de l'envoi du certificat ePhyto au pays destinataire. Une telle démarche serait entièrement facultative, effectuée à la demande de l'exportateur et avec l'accord du pays exportateur, et serait lancée à titre expérimental dans le cadre du système GeNS, ce qui permettrait aux pays qui l'utilisent de choisir une tierce partie en tant que destinataire. Les avantages que l'on peut en attendre sont notamment la rationalisation des opérations commerciales, car les entreprises demandent une meilleure visibilité des documents utilisés dans les échanges commerciaux ainsi que de leur statut. Cette fonctionnalité pourrait permettre de recevoir des fonds pour la solution ePhyto de la CIPV de la part d'entités tierces. En ce qui concerne les implications financières, le CIC a indiqué que les améliorations requises pour le système GeNS étaient estimées à 15 000 USD. Le Bureau a noté que les certificats phytosanitaires relevaient d'une communication entre les ONPV et non entre les ONPV et d'autres parties prenantes ou organisations du secteur privé, et a conclu que la transmission de certificats ePhyto à une tierce partie nécessiterait l'approbation de la CMP.
- [13] S'agissant des incidences juridiques de la transmission de copies de certificats ePhyto vers des plateformes numériques tierces, le Bureau juridique de la FAO a fourni au secrétariat les informations suivantes. Partant du principe que les certificats ePhyto i) sont émis par les ONPV des pays exportateurs; ii) ne contiennent aucune information appartenant à la FAO; iii) ne seraient échangés avec des plateformes numériques tierces que si les ONPV des pays exportateurs en faisaient la demande afin d'atténuer tout risque juridique pouvant découler d'un tel transfert, le Bureau juridique de la FAO suggère d'ajouter la formulation figurant en caractères gras à la clause de non-responsabilité en vigueur pour la plateforme ePhyto de la CIPV: «[...] *La FAO ne peut être tenue responsable de pertes ou dommages résultant directement ou indirectement de l'utilisation des contenus quels qu'ils soient échangés par l'intermédiaire de la plateforme ePhyto, des références faites et de la confiance témoignée à ces contenus, y compris tout transfert à des tierces parties.*»<sup>6</sup> Cet avis juridique porte sur les risques juridiques éventuels pour la FAO. Il est donc entendu qu'avant de demander à la FAO de transmettre des certificats ePhyto à des tiers, l'ONPV demandant ces transferts procédera à des consultations internes pertinentes et obtiendra les autorisations nécessaires conformément aux règles, procédures et mesures de gestion des risques en vigueur au sein de l'organisation.

## 6. Mise en œuvre au niveau des pays

- [14] La mise en œuvre à grande échelle de la solution ePhyto de la CIPV au niveau national a été facilitée par les contributions d'organisations internationales. L'Alliance mondiale pour la facilitation du commerce a soutenu la Colombie, la Mauritanie, le Nigéria, le Togo et l'Ukraine. La Banque mondiale a apporté son appui au Burkina Faso, à l'Eswatini, au Ghana, au Lesotho, au Malawi et à la Zambie. Un projet financé par le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF), intitulé «Améliorer le commerce des semences dans la région Asie-Pacifique grâce à la conformité phytosanitaire et aux partenariats public-privés» (STDF/PG/755), a soutenu l'adoption de la solution ePhyto de la CIPV au Bangladesh, au Cambodge, au Laos, au Népal, aux Philippines, en Thaïlande et au Viet Nam.
- [15] Le Groupe consultatif sectoriel ePhyto a organisé trois webinaires en collaboration avec le secrétariat, ce qui a permis à plus de 200 participants issus d'ONPV et du secteur privé au Brésil, au Canada et en Égypte de se familiariser avec la solution ePhyto. Le Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale, soutenu par la Banque asiatique de développement, a également organisé un

---

<sup>6</sup> Clause de non-responsabilité de la plateforme ePhyto: <https://www.ephytoexchange.org/AdminConsole/>.

webinaire destiné à faciliter le passage au numérique dans le domaine des exportations/importations en Azerbaïdjan et en Géorgie.

- [16] Une initiative de la CIPV visant à mettre en place la solution ePhyto en Afrique est en cours d'élaboration. Les parties prenantes<sup>7</sup> collaborent avec le secrétariat à l'appui de la mise en œuvre d'ePhyto au niveau national dans l'ensemble de l'Afrique. Le bilan de la mise en œuvre d'ePhyto en Afrique (13 pays africains échangeant des certificats) montre que les effets attendus sont la réduction des coûts et des délais pour un commerce sans risque des végétaux et des produits végétaux de manière durable (70 pour cent des pays). Une note conceptuelle a été rédigée, un cadre de projet a été établi et 32 pays africains se sont engagés à participer à l'initiative. Les prochaines étapes consisteront à mettre au point la stratégie de communication, à établir des mécanismes de gouvernance et à rechercher des financements auprès de donateurs. Le Bureau est également convenu que la supervision de l'initiative ePhyto de la CIPV pour l'Afrique soit confiée au Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités.

## 7. Coopération internationale

- [17] Un nouveau projet a récemment été lancé sur la certification vétérinaire électronique en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il sera financé par le STDF et mis en œuvre par l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, et s'appuiera sur le succès remporté par la solution ePhyto de la CIPV<sup>8</sup>. Le programme ePhyto sera dirigé par le représentant de la CIPV au sein du Comité consultatif du projet du STDF consacré au «Renforcement de la certification vétérinaire électronique multilatérale en Amérique latine et dans les Caraïbes» (STDF/PG/856).
- [18] En outre, l'Organisation mondiale des douanes et la CIPV préparent actuellement une note conceptuelle intitulée «Enabling digital collaboration between Customs and NPPOs through data standardization» (Favoriser la collaboration numérique entre les douanes et les ONPV grâce à la normalisation des données).

## 8. Communication et sensibilisation

- [19] Trois (3) exemples de réussite pour la solution ePhyto, en Argentine, en République de Corée et en Ouganda, ont été publiés sur le Portail phytosanitaire international<sup>9</sup>.
- [20] Le secrétariat a présenté une vue d'ensemble de la solution ePhyto de la CIPV lors de la séance thématique organisée par le Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS) sur les *outils numériques*, le 25 juin 2024, au siège de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à Genève (Suisse)<sup>10</sup>. Cela a constitué une excellente occasion de communiquer aux membres du Comité SPS des informations concernant la mise en œuvre de la solution ePhyto de la CIPV, les effets sur le commerce mondial, les difficultés rencontrées pour assurer la participation des pays et la pérennité du financement.
- [21] Le secrétariat a également présenté (en ligne) une vue d'ensemble de la solution ePhyto de la CIPV, adaptée aux thèmes des ateliers suivants:
- **Atelier TradeMark Africa** – 22-24 octobre 2024, Nairobi (Kenya): *Knowledge sharing and standardization of the national plant export and import certification system* (Partage des connaissances et normalisation du système national de certification des exportations et des importations de végétaux). L'atelier a réuni 25 participants issus des ONPV d'Éthiopie, du Kenya, du Mozambique, de République-Unie de Tanzanie et de Zambie et a permis d'établir la marche à

<sup>7</sup> Parties prenantes de l'initiative ePhyto pour l'Afrique: Zone de libre-échange continentale africaine, Conseil phytosanitaire africain de l'Union africaine, Alliance mondiale pour la facilitation du commerce, Groupe consultatif sectoriel ePhyto, secrétariat de la CIPV, STDF, TradeMark Africa et CIC.

<sup>8</sup> Projet STDF/PG/856: <https://standardsfacility.org/fr/PG-856>.

<sup>9</sup> Exemples de réussites de la solution: [Argentine](#), [Ouganda](#) et [République de Corée](#).

<sup>10</sup> Comité SPS/séance thématique consacrée aux *Outils numériques*: [programme](#), [diffusion sur le web et présentations](#).

suivre pour la mise en place d'un cadre numérique aux fins de la mise en œuvre du système national de certification des exportations et des importations de végétaux.

- **Atelier TRACECA (Couloir de transport Europe-Caucase-Asie), en ligne – 27 novembre 2024:** *Customs issues along the TRACECA routes* (Problèmes liés aux formalités douanières le long des itinéraires du TRACECA). L'atelier a réuni 60 représentants des autorités douanières/de transport issus de 11 pays membres de la commission intergouvernementale du TRACECA, de l'Organisation mondiale des douanes, du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques, de la Direction générale de la fiscalité et de l'union douanière de la Commission européenne, et du secrétariat de la CIPV. Il a été l'occasion de promouvoir la solution ePhyto de la CIPV auprès des fonctionnaires des douanes et d'étudier les liens qui pourraient exister entre les certificats ePhyto et les déclarations douanières.
- **Atelier de l'OMC sur l'accord SPS pour l'Afrique – 5 décembre 2024, Rabat (Maroc):** *Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS)*. L'atelier a réuni 40 participants issus de 22 pays d'Afrique francophone (ministères du commerce et de l'agriculture) et a été l'occasion de présenter la solution ePhyto de la CIPV et de faire le point sur l'initiative ePhyto de la CIPV pour l'Afrique.

[22] La brochure intitulée *Making trade safe by harmonizing electronic data exchange* (Sécuriser le commerce en harmonisant l'échange de données électroniques) a été publiée en août 2024 sur le site web de la FAO et peut être utilisée à l'appui de la communication et de la mobilisation des ressources<sup>11</sup>.

[23] Une étude est actuellement menée par le Centre d'investissement de la FAO, en partenariat avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, sur l'analyse coûts-avantages de la solution ePhyto et les effets sur le commerce mondial. Les résultats préliminaires ont été présentés lors de la réunion du Groupe de la planification stratégique, en octobre 2024<sup>12</sup>.

[24] Le projet de rapport présente les conclusions suivantes:

L'analyse effectuée à l'échelle mondiale confirme que l'adoption de la solution ePhyto a des effets positifs sur le commerce bilatéral entre les pays qui utilisent le système, et ce principalement en raison de la réduction des coûts des transactions. Les analyses réalisées au niveau des pays démontrent clairement un retour sur investissement positif. Les pays dont les volumes d'exportation sont importants et qui exportent vers des utilisateurs de la solution ePhyto sont les plus à même de tirer profit de la transition. Les données suggèrent en outre que le regroupement d'ePhyto avec d'autres solutions numériques pour le commerce pourrait se traduire par une réduction supplémentaire des coûts commerciaux et contribuer à la mise en œuvre d'un programme de numérisation de plus grande envergure.

[25] Le rapport final de l'étude devrait être publié par la FAO au moment de la 19<sup>e</sup> session de la CMP (2025).

## Recommandations

[26] La Commission des mesures phytosanitaires est invitée à:

- 1) *prendre note* du succès rencontré jusqu'à présent dans la mise en œuvre de la solution ePhyto de la CIPV;
- 2) *encourager* les parties contractantes à s'enregistrer sur la plateforme ePhyto de la CIPV si elles ne l'ont pas encore fait;
- 3) *promouvoir* l'utilisation de la solution ePhyto de la CIPV;

---

<sup>11</sup> Brochure traitant de l'élément 1 du programme de développement:

<https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/3ed7e000-e2f3-4e28-966d-799619ef9cee/content> (en anglais).

<sup>12</sup> Présentations lors de la réunion du Groupe de la planification stratégique en octobre 2024: [Country-level cost-benefit analyses of the IPPC ePhyto Solution](#) (Analyses coûts-avantages de la solution ePhyto de la CIPV au niveau national) et [Impact of the IPPC ePhyto Solution on global agrifood trade](#) (Effets de la solution ePhyto de la CIPV sur le commerce agroalimentaire mondial).

- 4) *examiner* si la transmission de certificats ePhyto à des plateformes numériques tierces devrait être intégrée dans le système GeNS;
- 5) *encourager* les parties contractantes à continuer de faire valoir la nécessité de financement lors des réunions pertinentes de la FAO, y compris lors de l'examen à mi-parcours du Cadre stratégique de la FAO;
- 6) *encourager* toutes les parties contractantes à continuer de soutenir la solution ePhyto par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire multidonateurs.